
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Sud-Artois

Le Président de la CCSA a ordonné par arrêté l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de RLPi du Sud-Artois, pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 4 septembre 2023 à 8H30 au vendredi 6 octobre 2023 à 17H00.

Le projet de RLPi concerne l'intégralité des communes membres de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Par décision du 8 juin 2023, le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Régis RAVAUD, ingénieur à la retraite, comme commissaire titulaire et monsieur Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité retraité, comme commissaire suppléant.

Le siège de l'enquête est au siège de la Communauté de Communes du Sud-Artois : 5 rue neuve, CS 30002, 62452 BAPAUME Cedex.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public sera consultable durant la période mentionnée ci-dessus, au siège de l'enquête en version papier et numérique, dans les mairies accueillant une permanence en version papier, aux jours et horaires d'ouverture habituels, et sur le site internet de Communauté de Communes du Sud-Artois (<https://www.cc-sudartois.fr/>).

Toute personne pourra sur demande écrite adressée au Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois, 5 rue Neuve CS30002 62452 BAPAUME Cedex et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Un registre d'enquête sera ouvert et mis à disposition du public au siège de l'enquête ainsi que dans les mairies accueillant une permanence.

Les observations pourront être formulées au commissaire enquêteur :

- par écrit à celui-ci, à l'adresse du siège de l'enquête.
- via l'adresse courriel enquete-publique-rlpi@cc-sudartois.fr
- durant les permanences du commissaire enquêteur aux jours, lieux et horaires suivants :

- **Lundi 4 septembre 2023, mairie de Bucquoy, 09H00 – 12H00**
- **Vendredi 8 septembre 2023, siège de la Communauté de Communes du Sud-Artois, 09H00 – 12H00**
- **Samedi 16 septembre 2023, mairie de Croisilles, 09H00 – 12H00**
- **Mercredi 20 septembre 2023, mairie de Vaulx-Vraucourt, 09H00 – 12H00**
- **Vendredi 29 septembre 2023, mairie d'Hermies, 14H00 – 17H00**
- **Vendredi 6 octobre 2023, mairie d'Achiet-le-Grand, 14H00 – 17H00**

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies accueillant une permanence ainsi qu'au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud-Artois, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de RLPi, éventuellement modifiées au vu des observations et propositions du public, du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.